

II O I N° 65-24

Portant ratification de l'Accord
de Coopération Scientifique et Technique
signé à Cotonou le 10 Mars 1965 entre la
République Italienne et la République du
Dahomey

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté ;

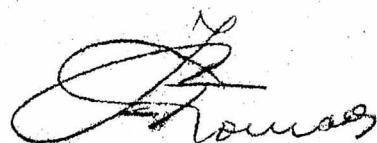
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Est ratifié l'Accord de Coopération Scientifique et
Technique signé à Cotonou à Cotonou le 10 Mars 1965 entre la Républi-
que Italienne et la République du Dahomey.

Article 2. - La présente loi sera exécutée comme Loi d'Etat.

COTONOU, le 14 Août 1965

Par le Président de la République
Le Président du Conseil
Chef du Gouvernement



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Affaires Etrangères


G. LOZES


A. ADANDE

AMPLIATIONS:

PR	4
PC	6
MAE	15
MINISTRES	8
AND	4
TSE	4
SGG	4
JORD	1